

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX EN LIGNE

FICHE DE POSTE

INTITULÉ DU POSTE :
ANALYSTES spécialisés dans le CONTROLE des opérateurs de jeu agréés

DIRECTION : Direction des Contrôles et des Systèmes d'Information

Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL)

L'ARJEL est une autorité administrative indépendante (AAI) créée par la loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation des jeux d'argent et de hasard en ligne n°2010-476 du 12 mai 2010.

Dans un contexte politique et juridique européen, avec une forte hétérogénéité des législations nationales, la France a fait le choix d'une politique de jeux inédite en Europe avec la mise en place d'un dispositif législatif qui tend à assurer :

- la protection des consommateurs et populations vulnérables ;
- la sécurité et la sincérité des opérations de jeux grâce à l'encadrement des paris et par la reconnaissance d'un droit d'exploitation profitant aux organisateurs d'événements sportifs ;
- les équilibres économiques en luttant contre la fraude (les sites illégaux notamment) et le blanchiment d'argent ;
- la fiscalité : prélèvement sur les mises redistribué, en partie, aux filières hippiques et sportives.

Les principales missions de l'ARJEL sont de :

- délivrer des agréments et s'assurer du respect de leurs obligations par les opérateurs ;
- protéger les populations vulnérables, lutter contre l'addiction ;
- s'assurer de la sécurité et de la sincérité des opérations de jeux ;
- lutter contre les sites illégaux ;
- lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent.

Site internet : www.arjel.fr

Description du poste

Sous l'autorité du Directeur et de la Directrice adjointe, les enquêteurs sont chargés du contrôle du respect des obligations des opérateurs de jeu en ligne agréés par l'ARJEL, et notamment, selon leur profil :

I. Analyse et exploitation des données de jeu :

- élaboration de tableaux de bord, études et réalisation des enquêtes qui s'appuient sur l'analyse des données de contrôle. Les données de contrôle sont les données élémentaires de jeu, issues des frontaux mis en œuvre par les opérateurs agréés dans le cadre de leur agrément. Ces données permettent d'avoir, en permanence, une vision exhaustive de l'ensemble des opérations de jeu réalisées sur les sites de jeu agréés ;

- définition d'indicateurs de contrôle (blanchiment, fraude, intégrité sportive, etc.) ;
- définition d'axes de contrôle ;
- réalisation des différents contrôles périodiques ou ponctuels.

II. Analyse du hasard issu des générateurs de nombres aléatoires (GNA) des opérateurs :

- élaboration et mise en œuvre d'outils permettant de s'assurer de la qualité du hasard généré ;
- définition d'axes de contrôle tant des GNA eux-mêmes que du hasard issu des GNA ;
- réalisation des différents contrôles périodiques ou ponctuels.

III. Contribution à l'analyse juridique du respect de leurs obligations par les opérateurs :

- définition d'axes de contrôle ;
- réalisation des différents contrôles périodiques ou ponctuels ;
- participation à l'élaboration de la doctrine.

IV. Suivi des procédures

- rédaction de notes de synthèse sur la base des analyses réalisées ;
- élaboration de procès-verbaux

Profil du candidat

Les titulaires doivent être issus d'une formation de niveau BAC+3/5 (selon expérience), à dominante informatique, mathématique et/ou statistique.

I. Compétences requises selon les missions confiées :

- Maîtrise de l'analyse de données et des traitements statistiques ;
- Compréhension des cadres juridiques ;
- Maîtrise des suites bureautiques Libre Office ou Microsoft Office (Excel, en particulier) ;
- Connaissance de l'environnement Linux ;
- Maîtrise d'un langage de script (Python, Ruby, Perl) ;
- Connaissance du SGBD PostgreSQL ;
- Bonne pratique de l'anglais.

II. Aptitudes et qualités du candidat :

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Méthode et rigueur ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Esprit d'équipe ;
- Dynamisme ;
- Capacité à formuler des propositions ;
- Aptitude à s'intégrer dans une équipe à profils variés.

Modalités de candidature et de recrutement

Poste(s) à pourvoir immédiatement.

Les postes peuvent être pourvus par des agents titulaires des trois fonctions publiques dans le cadre d'une PNA, par détachement sur contrat (CDD) ou mise à disposition.

Recrutement également possible dans le cadre d'un CDD de droit public de trois ans. CDI de droit public possible après 1 an d'expérience.

Rémunération selon profil et expérience sur la base de l'Instruction des ministères économiques et financiers du 7 août 2013 relative au recrutement et à l'emploi d'agents non titulaires dans les ministères économiques et financiers.

Fournir CV et lettre de motivation adressés à l'adresse suivante : recrutement [at] arjel.fr

Faire figurer la référence suivante : ARJEL/DG/DGRH/DCSI/enquêteur